

### Séance ordinaire du 5 décembre 2017

Séance ordinaire du conseil tenue au lieu habituel des séances, ce mardi 14 novembre 2017 à laquelle étaient présents : M. Benjamin, Bourcier, M. Martin Dumaresq, M. Jacques Giroux, M. Guy Lemieux, M. Mathieu Mercier sous la présidence de M. Gaétan Ménard, Maire formant quorum.

M. Martin Couillard est absent à cette séance.

Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière est présente à cette séance.

#### Résolution no 17-193 Ouverture de la séance

Proposé par : M. Jacques Giroux  
Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 5 décembre 2017 soit et est ouverte.

Adopté

#### Résolution no 17-194 Lecture et adoption de l'ordre du jour

Proposé par : M. Guy Lemieux  
Appuyé par : M. Mathieu Mercier

Et résolu unanimement

Que l'ordre du jour de la séance ordinaire du 5 décembre 2017 soit adopté.

Adopté

**Résolution no 17-195**  
**Adoption du procès-verbal**

Proposé par : M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le procès-verbal de la séance ordinaire du 14 novembre, de la séance d'ajournement du 21 novembre et du 20 novembre 2017 soit accepté tel que rédigé à l'exception de la résolution no. 17-191 qui devrait se lire « adopté majoritairement »

Adopté

**Résolution no. 17-196**  
**Présentation des comptes**

Proposé par : M. Jacques Giroux  
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu unanimement

Que la liste des comptes payés et des comptes à payer en date 5 décembre 2017 soit approuvée :

Chèques 14852 à 14887 au montant de \$35 994,99

Prélèvements 2590 à 2598 au montant de \$4 592,09

La liste des salaires est également déposée

Je, Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière, certifie par la présence qu'il y a des crédits disponibles pour des fins pour lesquelles les dépenses ci-dessus ont été projetées par le conseil municipal ainsi que les autres dépenses autorisées en vertu des résolutions du Conseil à cette séance.

Adopté

**Résolution no. 17-197**  
**Organigramme Service Incendie**

Proposé par : M. Jacques Giroux  
Appuyé par : M. Martin Dumaresq

Et résolu majoritairement

Que le conseil municipal accepte l'organigramme du Service de Sécurité Incendie tel que proposé par M. Michel Vinet, Directeur du Service Sécurité Incendie de St-Etienne-de-Beauharnois.

M. Guy Lemieux accepte l'organigramme proposé à l'exception du pompier proposé comme Chef aux opérations, M. Martin Argouin

Adopté

**Résolution no. 17-198**  
**Membres CCU**

Proposé par M. Martin Dumaresq  
Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal nomme M. Benjamin Bourcier membre du Comité Consultatif d'Urbanisme.

Adopté

**Résolution no. 17-199**  
**Vente pour taxes**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier  
Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que la directrice générale/secrétaire trésorière soit autorisée à faire parvenir à la MRC de Beauharnois Salaberry la liste des immeubles qui devront être vendus pour arrérages de taxes et les frais à moins que lesdits arrérages et les frais en soient payés au préalable.

Il est également résolu que Mme Ginette Prud'Homme, Directrice générale et secrétaire trésorière soit autorisée à représenter la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois lors de la vente pour taxes.

Adopté

**Résolution n. 17-200**  
**Dérogations mineures**

- ATTENDU** Qu'une demande de dérogation mineure a été présentée au conseil municipal concernant la propriété du 129, rue Dupuis;
- ATTENDU** Que la demande vise à autoriser la création de deux lots à partir du lot 4715665;
- ATTENDU** Que le Règlement de lotissement numéro 2002-128, à l'article 43.2, fixe la superficie minimale d'un lot à 1875 m<sup>2</sup>, la profondeur minimale à 60 m et la largeur maximale à 35 m;
- ATTENDU** Que la demande vise à autoriser la création de deux lots ayant une superficie inférieure de 268,3 m<sup>2</sup>, une profondeur inférieure respectivement 26,38m et 25,78m, et d'une largeur moyenne supérieure de 14,43 m aux normes en vigueur;
- ATTENDU** Que la demande concerne trois dispositions du règlement de lotissement ;
- ATTENDU** Que la demande possède davantage un caractère majeur que mineur;
- ATTENDU** Que l'accord de la demande pourrait créer un important effet d'entraînement;
- ATTENDU** Que la demande viendrait ajouter une maison dans un quartier existant en affectant le voisinage et une percée visuelle sur la rivière St-Louis;
- ATTENDU** La recommandation #17-11 émise par le comité consultatif d'urbanisme le 30 novembre 2017 de refuser la demande;

En conséquence,

Il est proposé par : M. Jacques Giroux  
appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolu majoritairement,

De refuser la dérogation mineure #2017-02.

**Résolution no. 17-201**  
**Avis de motion - Règlement no. 2017-210 fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement no. 2010-176**

Avis de motion est par la présente donné par M. Guy Lemieux, conseiller au poste no. 4 qu'il sera adopté lors d'une prochaine séance du conseil le règlement no. 2017-210 fixant le traitement des élus municipaux et abrogeant le règlement no. 2010-176

**Résolution no. 17-202**  
**Contrat Travail – Directeur Service Sécurité Incendie**

Proposé par : M. Benjamin Bourcier

Appuyé par : M. Jacques Giroux

Et résolu unanimement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, Maire et Mme Ginette Prud'Homme à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois le contrat de travail à durée déterminée de M. Michel Vinet à titre de Directeur du Service Sécurité Incendie.

Adopté

**Résolution no. 17-203**  
**Convention Comité des Sports et Loisirs**

Proposé par : M. Martin Dumaresq

Appuyé par : M. Benjamin Bourcier

Et résolut majoritairement

Que le conseil municipal autorise M. Gaétan Ménard, Maire et Mme Ginette Prud'Homme à signer pour et au nom de la municipalité de St-Etienne-de-Beauharnois la convention avec le Comité des Sports et Loisirs de St-Etienne. M. Benjamin Bourcier M. Martin Dumaresq feront partie d'office du conseil d'administration du comité avec plein droit de vote. M. Mathieu Mercier ne vote pas sur cette résolution

Adopté

**Résolution no. 17-204**  
**Levée de la séance**

Proposé par : M. Jacques Giroux

Appuyé par : M. Guy Lemieux

Et résolu unanimement

Que la séance ordinaire du 5 décembre 2017 soit levée à 21h

Adopté

Gaétan Ménard  
Maire

Ginette Prud'Homme  
Directrice générale et secrétaire trésorière

